

**Conseil Municipal de Montjoux**  
**Extrait du compte-rendu de la séance du 16 août 2017**

**Signature d'une convention avec la commune de Roche-St-Secret-Béconne**

Monsieur le Maire explique que la commune de Roche-St-Secret-Béconne a recruté une personne pour travailler dans ses services de cantine et d'accueil périscolaire. Cette personne sera également mise à disposition de la commune de Montjoux pour exercer les fonctions d'ATSEM les après-midi et d'animatrice du périscolaire le mercredi matin.

Une deuxième personne engagée en renfort pour organiser le service d'accueil de loisirs périscolaire pendant la première quinzaine de septembre pourra également être mise à disposition de Montjoux.

Il est nécessaire de signer avec la commune de Roche-St-Secret-Béconne une convention qui établira les modalités, notamment financières de cette mise à disposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition d'agents avec la Mairie de Roche-Saint-Secret-Béconne.

**Création d'un accueil de loisirs multi sites : tuilage entre deux agents**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a mis en place depuis de nombreuses années maintenant un service d'Accueil de Loisirs Périscolaire agréé par la DDCS (ancienne Jeunesse et Sport) et bénéficiant d'aides de la CAF. Il n'en est pas de même pour la commune de Roche-St-Secret-Béconne qui n'a qu'une simple garderie communale. Le projet de création d'un Accueil de Loisirs « multi sites » au sein du RPI a été évoqué plusieurs fois ; il est maintenant bien engagé.

Monsieur le Maire explique que, dans le cadre de la mise en place de cette nouvelle structure, la commune de Roche-St-Secret a souhaité embaucher la première quinzaine de septembre une personne diplômée et compétente qui aura une mission d'organisation, d'administration et de conseil pendant cette période cruciale de rentrée scolaire. Cette personne viendra en tuilage de l'autre agent recruté pour toute l'année.

Monsieur le Maire propose que la commune finance à moitié ce tuilage de 15 jours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de participer pour moitié au salaire de l'agent recruté par la commune de Roche-St-Secret-Béconne pendant la première quinzaine de septembre

**Achat d'un ordinateur portable pour l'école**

Monsieur le Maire explique que l'actuel ordinateur de l'école commence à être vieux (système d'exploitation Windows Vista) et ne reçoit plus les mises à jour nécessaires à son bon fonctionnement. Il devient impératif de le changer. Sollicitée pour des devis, l'entreprise TOPOCAD propose deux modèles. Après avoir examiné les offres, le Conseil Municipal décide de choisir l'ordinateur à 859 € HT, frais de mise en service inclus.

**Informations et questions diverses :**

**Le Temple : travaux de toiture**

L'association des Amis du Temple de La Paillette sollicite la Mairie pour participer financièrement à des travaux de restauration de toiture du bâtiment. Un devis de 6500 € a été présenté.

Dans le cadre d'un dossier LEADER, cette opération peut bénéficier de fonds européens à condition qu'au moins 20% de l'argent investi soit de l'argent public. Parmi plusieurs possibilités de montage financier, la plus intéressante paraît celle-ci : avec une délégation de maîtrise d'ouvrage, la commune portera les travaux et obtient 80% de subvention. Sa participation de 20% peut ensuite être partagée avec les Amis du Temple et/ou la Paroisse Protestante.

**Le Temple : proposition de cession**

Ayant de plus en plus de difficultés à assumer l'entretien du bâtiment, certains membres du bureau du Conseil Presbytéral envisagent de le céder à la commune pour l'euro symbolique. Si cette proposition est confirmée, le Conseil Municipal devra décider si oui ou non la commune accepte de recevoir ce « cadeau » : un bâtiment dont l'entretien sera une charge mais dont la valeur patrimoniale est indéniable.

**Poids Public**

La bascule est hors service depuis maintenant plusieurs semaines : une panne de l'imprimante est survenue quelques jours après la vérification annuelle. L'entreprise chargée de la maintenance (PRECIA MOLEN) a établi un devis de 1800 € HT pour changer l'imprimante qui ne peut plus être réparée car d'un modèle trop ancien. Devant l'importance de la dépense, le Conseil Municipal hésite à faire la réparation.

La Mairie a envoyé aux communes voisines (La Roche, Teyssières et Vesc) un courrier proposant l'éventualité d'une participation financière à la maintenance d'un service qui bénéficie aux habitants d'un territoire dépassant les limites de Montjoux.

La réponse des voisins à ce courrier aidera peut-être à prendre une décision sur le devenir de cet équipement.

**Gestion de la Salle des Fêtes**

Gilles FLORIS, actuel gérant de la salle des fêtes, annonce son intention de démissionner de ses fonctions. Il veut bien continuer à s'occuper des locations en cours, et ce jusqu'en novembre, mais demande expressément qu'on lui trouve un remplaçant.